

pas de trois ou quatre heures d'enseignement technique par jour ; il lui faut voir les exercices militaires se faire constamment sous ses yeux, voir les sentinelles monter la garde, les soldats se former en pelotons, etc. Tout ce qu'il serait nécessaire de faire serait de prolonger le bâtiment, de manière à ce qu'il renferme vingt ou vingt-cinq chambres, un mess et des salles de cours. Cela n'entraînerait pas une très forte dépense, et j'engage le ministre à prendre les moyens d'agrandir cette école, afin de mettre à profit l'esprit qui règne dans notre province. Tous nos jeunes gens ont à surmonter une certaine difficulté : ils n'ont pas la pleine connaissance de la langue dans laquelle se font les commandements militaires ; et pourtant, tout considéré, comme le général Lake a bien voulu le déclarer lors de la visite qu'il fit au camp de Lévis cette année, nous avons exécuté les manœuvres aussi bien qu'on l'a fait en aucune autre partie du Canada. Le ministre de la Milice ne pourrait donc, suivant moi, dépenser quelques centaines, ou quelques milliers de dollars plus utilement qu'à agrandir cette école pour la fin que j'ai indiquée. De cette manière, les jeunes gens qui sont disposés à suivre un cours, à acquérir des connaissances et à servir de modèles à leurs subalternes au point de vue des connaissances et de la discipline, trouveraient à se loger à l'école même, y seraient du matin au soir et auraient connaissance de tout ce qui s'y fait et s'y dit pour leur bénéfice.

Sir FREDERICK BORDEN : Cette demande de l'honorable député me paraît très juste et raisonnable ; je m'en vais sur-le-champ m'enquérir de la question. Le fait est que l'honorable député m'a déjà signalé ce besoin, et certaines mesures ont déjà été prises dans ce sens. Quant à ce qu'il a dit de l'intérêt plus vif que prend aux affaires militaires la population des environs de Québec, je sais par moi-même qu'il en est ainsi, et je m'en réjouis. Le général Lake lui-même m'a dit que le camp de Lévis, cette année, était un des meilleurs de tout le Canada.

M. J. J. HUGHES : Le ministre a déclaré qu'il serait heureux de répondre à toutes les questions qu'on lui poserait à ce sujet. Je lui demanderai donc s'il a éprouvé quelque difficulté à recruter la troupe permanente, ou s'il prévoit qu'il aura de la difficulté à tenir les cadres remplis lorsque cet effectif sera augmenté en nombre ?

Sir FREDERICK BORDEN : Non.

M. J. J. HUGHES : Alors je lui poserai une autre question. Sous l'empire des règlements de la milice du pays, est-il possible en pratique à un jeune homme d'énergie, d'habileté et de talent, qui s'enrôle dans la milice, d'arriver, par son talent, son industrie, sa persévérance et sa bonne conduite, s'il est ambitieux, aux grades les plus élevés dans le service militaire de son pays ?

M. TALBOT.

Sir FREDERICK BORDEN : Oui. J'ai beaucoup de plaisir à dire à l'honorable député que la chose est très possible, et que tout dernièrement encore il a été fait deux nominations d'officiers qui s'étaient d'abord enrôlés comme simples soldats. Il est à ma connaissance que des hommes très méritants, peut-être, ont cherché à s'assurer des positions en faisant agir des influences du dehors. C'était là, à mon avis, une manière de faire très peu recommandable, et que les officiers condamneront ; car, d'après ceux-ci, l'effet d'une telle pratique serait de détruire complètement toute discipline dans les dépôts.

Je ne vise en ce moment personne en particulier, mais je sais que le cas s'est produit. Si les soldats sont à leur affaire, ne cherchent pas à s'attirer des faveurs par l'intrigue, se signalent à l'attention de leurs officiers de la manière régulière, en remplissant bien leurs devoirs, ils peuvent être absolument certains d'avancer, pourvu qu'ils aient, bien entendu, suffisamment d'instruction.

M. J. J. HUGHES : Je suis très heureux d'avoir ces renseignements ; car je sais que, dans certaines parties du pays, il règne une opinion différente. Rien ne pourrait être plus nuisible au service et aux jeunes gens du pays, que la persuasion où serait une notable partie de la population que, parce qu'elle n'occupe pas un degré très élevé de l'échelle sociale, elle ne saurait aspirer aux positions les plus élevées que ses talents et son instruction la rendraient apte à remplir. Dans les armées du continent européen, et dans l'armée anglaise, je crois, la pratique est différente. Je me suis laissé dire que c'est à la suite des indignités dont il avait été l'objet de la part de ses co-officiers, que sir Hector Macdonald, qui, de simple soldat, était parvenu à occuper une position importante dans l'armée anglaise, fut amené à se suicider ; que nombre d'autres ont souffert de la même persécution, et que plusieurs n'avaient pu obtenir de l'avancement à cause de leur origine modeste. Il me semble qu'il serait contraire au génie, et au caractère de notre peuple de tolérer un pareil état de choses dans le service militaire de notre pays.

M. GERVAIS : Avant que la discussion prenne fin, je désire expliquer en quelques mots l'attitude prise par le sous-ministre de la Milice. A entendre le débat qui s'est poursuivi durant une demi-heure, on pourrait croire que le sous-ministre de la Milice a empiété sur les attributions du département de la Justice en donnant une opinion sur un sujet en dehors de son propre domaine. De fait, la correspondance produite au sujet de la démission de l'honorable député de Sherbrooke en qualité de médecin militaire principal, fait voir que le sous-ministre de la Milice n'a jamais empiété sur les attributions du département de la Justice, n'a jamais donné d'opinion en dehors